

№ 6  
 Mariage entre  
 Jean François Davini  
 et  
 Anziani Marie Françoise  
 29 Décembre

L'an mil huit cent quatre vingt douze le  
 vingt neuf décembre à cinq heures du soir devant nous  
 Anziani François Antoine Maire, officier de  
 l'Etat civil de la commune de San Martino de  
 Lota canton de ce même nom, arrondissement de  
 Bastia u Corse n en compare publiquement le  
 Sieur Davini Jean François âgé de vingt huit ans  
 né à Bastia le premier février mil huit cent  
 soixante cinq, célibataire, demeurant et domicilié à  
 Bastia fille majeure de Davini Archange âgé de  
 soixante quatre ans, célibataire, domicilié et demeurant  
 à Bastia et de Ventura Marguerite âgé de  
 soixante ans, ménagère, domicilié à Bastia  
 présents et consentant au mariage de leur fils et  
 Demoiselle Anziani Marie Françoise âgée de  
 quarante et un ans née à San Martino de Lota  
 le dix huit octobre mil huit cent cinquante et un  
 ménagère, domiciliée dans la présente commune  
 fille majeure de défunt Anziani Ange décédé  
 dans cette commune le onze mai mil huit cent quatre  
 vingt douze de son vivant cultivateur, domicilié  
 dans cette commune et de Siguerani Adélaïde âgée de  
 soixante deux ans, ménagère, domiciliée dans cette  
 commune, présents et consentant au mariage de  
 leur fille les quels nous ont requis de procéder à la  
 célébration de leur mariage dont les publications  
 ont été faites dans la présente commune les dimanches  
 quatre et onze décembre courant et à Bastia les  
 dimanches dix huit et vingt cinq courant en l'absence  
 de leurs requérants les parties ont produit l'acte

11  
 décembre

de l'acte de naissance du futur époux, l'acte  
 de décès du père de l'épouse et le certificat de  
 non opposition délivré par l'officier de l'Etat civil  
 de la ville de Bastia, aucune opposition ne nous  
 ayant été signifiée après avoir interpellés les époux  
 et les personnes autorisées le mariage sur l'existence  
 de contrat de mariage par devant notaire et avec  
 l'épouse, qu'il n'existe aucune convention  
 matrimoniale faisant droit à leur requête après  
 avoir donné lecture des actes de publication, des actes de  
 naissance des époux, de l'acte de décès du père de  
 l'épouse et aussi des chapitres 11 du code civil intitulés  
 de mariage nous avons reçu de chaque parti l'une  
 après l'autre la déclaration que les parties se prennent  
 pour mari et femme, nous prononçons au nom de  
 la loi que Davini Jean François et Anziani Marie  
 Françoise sont unis par le mariage de quoi nous avons  
 dressé le présent acte en présence de Ventura Jean  
 âgé de trente six ans, bourgeois, domicilié à  
 Bastia, Paul Pierre Marie âgé de trente neuf  
 ans, cultivateur domicilié à Bastia, Maurice  
 Coustant soixante et onze ans, cultivateur, et  
 Anziani Ange François, célibataire, tous deux domiciliés  
 dans cette commune, le dernier témoin cousin  
 germain de l'épouse et nous avons donné lecture aux  
 parties et témoins qui ont signé avec nous excepté les  
 époux les mots des époux qui ont été écrits en faveur  
 signé. Arepangelo Ciavini  
 Ventura Jean Paul Pierre Marie  
 Santo Maurice Coustant  
 L. Maire  
 M. Anziani

11  
 de trente six ans  
 Alloué